



Au

Contrôleur Général
Mr Gilles GREGOIRE
Directeur Départemental du SDIS 59

18 rue de pas
59000 Lille.

A Lille, le 31 mai 2022

Objet : *Gestion des nominations Sergent SPP 2022.*

Monsieur le Directeur,

Nous souhaitons lever le doute sur des échos persistants et non structurés. De ce fait, nous sollicitons votre bienveillance afin que tous les agents du SDIS 59 soient traités équitablement...

En effet, nous attirons votre attention quant aux différents principes que nous avons fixés ensemble suite aux réunions sur le sujet nomination au grade de Sergent de Sapeur-Pompier Professionnel.

Effectivement plusieurs d'entre eux nous semblent importants à conserver tels que, les postes non pourvus à la mobilité (notamment les plus attractifs) se retrouvent dans les tableaux proposés aux nominations.

Cette disposition devra respecter une équité dans la proposition des 60 postes qui sera faite entre les deux tableaux (promotion interne et promotion externe) et notamment des propositions équilibrées par bassin de secteur.

Pour finir, nous demandons que les lauréats des concours et examens 2022 pour lesquels les arrêtés ont été publiés, puissent être ajoutés à la liste des promouvables dès cette année.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer Monsieur le Directeur, nos salutations respectueuses.

Le secrétaire Général,
Marc LEHOUCQ